



Appel à candidatures

---

Création du trophée des prix de thèse métropolitains

---

Date limite de remise des candidatures : **le 15 mai 2023 à 12h00**

**METROPOLE DU GRAND NANCY**

22 - 24 Viaduc Kennedy

C.O. n° 80036

54 035 NANCY Cedex

Tél : 03.83.91.83.65

# 1 - Objet

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne un appel à candidatures pour la création du trophée des prix de thèse métropolitains.

Afin d'encourager et récompenser la recherche et l'innovation, la Métropole du Grand Nancy soutient le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur en contribuant à la promotion mais aussi à la récompense des forces et atouts du site universitaire et scientifique du territoire. Si les docteur(e)s, formé(e)s à et par la recherche, ont une grande expertise scientifique, ils/elles ont également une culture de l'innovation omniprésente. Aussi, la Métropole du Grand Nancy décerne depuis 2018, deux « prix de thèse métropolitains » à des doctorants du territoire : le prix « Territoire » et le prix « Docteur-Entrepreneur ». Les lauréat(e)s sont récompensé(e)s lors d'une cérémonie de remise de prix organisée par la Métropole, lors de laquelle ils/elles se voient décerner un trophée qui matérialise ce prix.

La Métropole du Grand Nancy, également investie dans le champ de l'économie créative, et particulièrement en faveur des métiers d'art, lance un appel à candidature auprès des professionnels des métiers d'art, pour la réalisation d'un trophée, qui sera remis lors des prochaines éditions des prix de thèse métropolitains.

Le nouveau trophée, œuvre d'art originale, qui sera remis aux doctorants du territoire métropolitain, a pour objectif de refléter l'identité de Nancy et devra particulièrement témoigner de la synergie entre art, sciences et société. Il devra traduire l'excellence de la recherche, mais aussi et surtout les connaissances et les savoirs.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

# 2 - Présentation des candidatures et des offres

Dans un premier temps, seules les candidatures seront analysées.

Toute personne physique ou morale exerçant une activité relevant du secteur des métiers d'art tel que définie dans l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, et correspondant à la définition officielle donnée dans L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin

2014: "relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique" pourra se porter candidat au présent appel à candidatures.

Le candidat apportera la preuve par tout moyen qu'il relève bien du secteur des métiers d'art.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document. Les candidatures reçues après ce délai ne seront pas examinées.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : [annelaure.dusoir@grandnancy.eu](mailto:annelaure.dusoir@grandnancy.eu) en précisant en objet : « Réponse à l'appel à candidature - trophée des prix de thèses métropolitains ».

Des renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande auprès de Madame Anne-Laure DUSOIR à l'adresse courriel donnée au paragraphe précédent.

### **3 - Attendus du trophée**

Cette consultation vise à sélectionner des candidats pour la réalisation d'un trophée réalisé par un artisan d'art.

Le trophée doit mobiliser un ou plusieurs matériaux emblématiques du territoire : verre, métal, bois et savoir-faire traditionnels ou contemporains, d'une réalisation en 3 dimensions.

Il devra également porter la mention « Prix de thèse métropolitain » et l'année d'obtention, soit 2 exemplaires de chaque année ci-après citées : 2024 ; 2025 ; 2026 ; 2027 ; 2028.

Le trophée devra être une création originale réservée à l'usage de la Métropole du Grand Nancy. Le trophée sera acheté au créateur sélectionné dans la limite de 500€ TTC pièce ; une série de 10 pièces sera commandée (possibilité de livraison en 2 temps).

Les dimensions du trophée devront être modestes et n'excéderont pas 20 cm de large et 30 cm de haut.

Le trophée devra refléter l'identité de Nancy et devra particulièrement témoigner de la synergie entre art, sciences et société. Il devra traduire l'excellence de la recherche, mais aussi et surtout les connaissances et les savoirs.

## 4 - Constitution du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :

Pièces constitutives du dossier
CV du créateur
Justificatif du statut professionnel
Book succinct des créations effectuées par le candidat
Dossier de présentation du trophée proposé (concept, croquis, matériau(x) employé(s), descriptif, taille, poids...)

## 5 - Examen des candidature et sélection

A l'issue de l'examen des dossiers de candidature, une première sélection sera effectuée sur la base des critères détaillés ci-dessous. 2 artisans seront sélectionnés pour produire un premier prototype, qui sera financé par la Métropole du Grand Nancy à hauteur de 250€TTC.

A l'issue de la production du prototype du trophée, un jury se réunira pour l'analyser au regard des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	95,0%
1.1 Qualité esthétique du trophée	25%
1.2 Qualité technique du trophée	25%
1.3 Adéquation de la proposition écrite en rapport aux attentes et objet du trophée	45%
➤ Identité de Nancy	
➤ Sciences, connaissances, savoirs	
2 - Prix	5%

Le jury sera composé de la façon suivante :

- M. Hocine CHABIRA, vice-président délégué au développement du projet culturel métropolitain ou son représentant ;
- M. Christophe CHOSEROT, vice-président délégué à l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, ou son représentant.
- A minima deux représentants des services de la Métropole du Grand Nancy dans le domaine de l'Enseignement supérieur, Recherche et Innovation et de l'Economie créative.

## **6 - Calendrier prévisionnel**

Mars 2023 : lancement du présent appel à candidatures

15 mai 2023 : date limite de dépôt des candidatures

Début juin 2023 : sélection des deux projets à prototyper

Courant septembre : réception du prototype

Fin septembre : sélection du créateur retenu

La première livraison est attendue fin novembre 2023.